

**COMMUNE DU MORNE ROUGE
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Systèmes d'élimination des Déchets

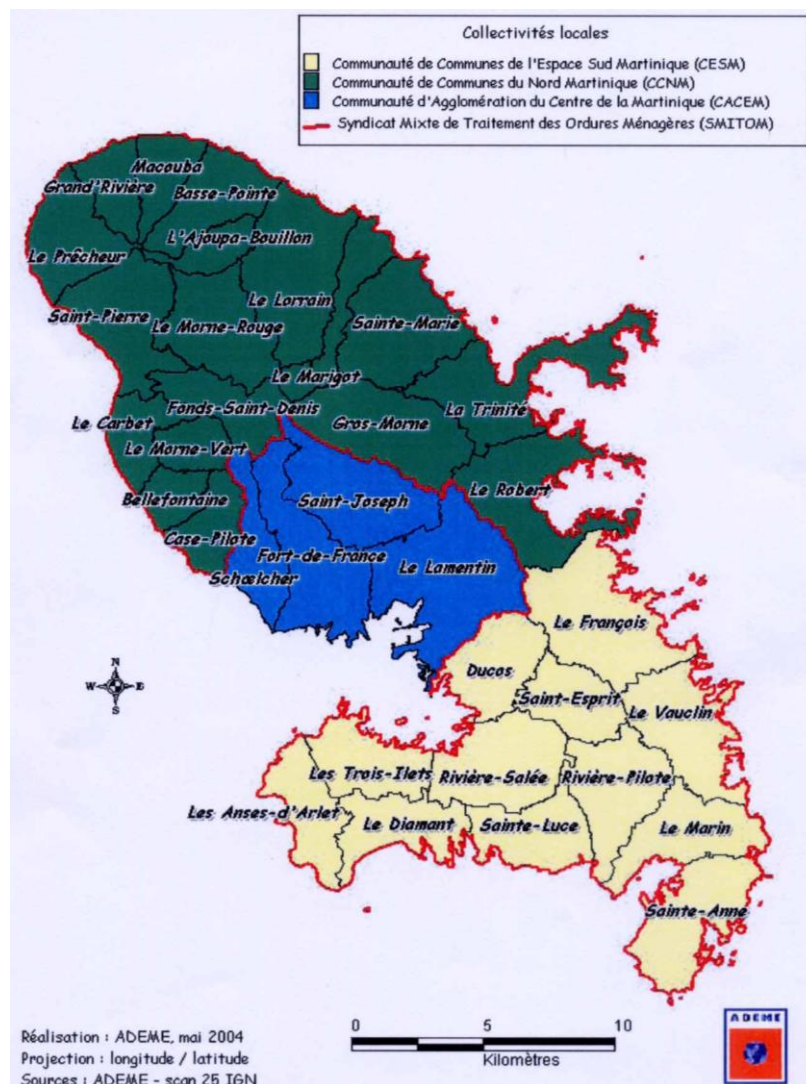
La Gestion globale des déchets ménagers

L'organisation administrative de la gestion des déchets ménagers de la commune du Morne-Rouge est structurée autour de deux Etablissements Publics De Coopération Intercommunale (EPCI) :

- La Communauté des Communes du Nord de la Martinique (CCNM), compétente en matière de collecte
- Le Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM), compétent en matière de traitement.

La FISER est en charge de la collecte sur le territoire communale.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Martinique. ADEME Juin 2004

Ordures ménagères résiduelles

Les déchets ménagers résiduels sont les petits déchets quotidiens non dangereux pour lesquels il n'existe pas de filière de recyclage sur le territoire ou pour lesquels la collecte sélective n'est pas organisée.

• La Collecte

Elle se fait en porte à porte deux fois par semaine (Lundi/Vendredi ou Mardi/Samedi selon les quartiers), plus des points de regroupement pour les secteurs de desserte difficile.

Fréquences et modes de collecte des ordures ménagères

Bourg	Quartiers	Mode de collecte
2 passages /semaine	2 passages/semaine	Porte à porte

• Equipements

Bac de résiduels (cuve verte couvercle bleu)

Les bacs sont mis à disposition des administrés soit à titre individuel (1 bac par foyer avec litrage proportionnel au nombre d'habitants), soit au niveau de point de regroupement (1 ou plusieurs bacs de 360 à 770l)

• Décharge

Les déchets ménagers résiduels sont acheminés à l'incinérateur soit directement (cas exceptionnel), soit via le centre de transfert de Lestrade du Robert (principe).

Les emballages ménagers

• Les déchets

Le verre : Bouteilles, bocaux, pots en verre.

Sont exclus : la vaisselle en verre, en terre cuite, la porcelaine, faïence, les miroirs, vitres et ampoules....

Le plastique : Bouteilles en plastique, flacons de produits ménagers non dangereux, de lessive, de produits d'hygiène.....

Sont exclus: les films en plastique, les barquettes en polystyrène, les pots de produits laitiers.....;

Le carton : Les boîtes d'emballages en carton propres, les cartonnettes...

Sont exclus: Les cartons souillés, les briques alimentaires....

Le métal : Boîtes de conserve, cannettes, bombes aérosols, bouteilles de sirop...

Sont exclus : le papier aluminium, les barquettes en aluminium....

• La Collecte

La collecte **du verre** est réalisée en apport volontaire par le biais des bornes de tri implantées sur la commune

Ces bornes sont collectés autant de fois que nécessaire afin d'éviter qu'elles ne débordent.

8 points d'apport volontaire ont été installés sur la commune du Morne-Rouge

Les **autres emballages** sont collectés en mélange :

- soit par apport volontaire par le biais de bornes de tri « emballages en mélange »
- soit tous les 15 jours en porte à porte : le mercredi semaine paire pour certains quartiers (sud Morne Rouge) ; le jeudi semaine impaire pour les autres quartiers (Nord Morne Rouge)

• Equipements

Verre : uniquement borne de tri spécifique verre

Autres emballages carton, plastique et métal :

Bac emballages (cuve verte couvercle jaune) ou borne de tri emballages en mélange.

Il est à noter qu'il est prévu de supprimer prochainement les bornes de tri emballages en mélange

• Centre de tri

Tous les emballages sont acheminés au Centre de Tri Martinique Recyclage situé à Ducos.

Depuis 2010, le verre est stocké puis broyé sur une plate forme située sur le site de la Trompeuse. Il est valorisé sur l'île et utilisé pour réaliser des sous couche routière.

Avant il était expédié vers les filières de valorisation. Il est alors broyé pour constituer le calcin, matière première du verre, puis recyclé en nouveaux emballages, bouteilles, bocaux.

Les trois autres types d'emballages sont triés puis expédiés dans leurs filières respectives de valorisation.

Le recyclage des bouteilles en plastique permet de produire de nouveaux flacons en plastique, des fibres pour le rembourrage de peluches, des revêtements de sol de toiture...

Le recyclage du carton permet de produire de nouveau emballages en carton, du papier recyclé.....

Le recyclage des emballages en aluminium permet de fabriquer de nouveaux objets; semelle de fer à repasser, vélos etc. ... Celui des emballages en acier permet de fabriquer des clés, des caddies, des outils etc.

Les refus de tri sont acheminés vers incinérateur ou le CSDND de la Trompeuse.

Les encombrants et les déchets verts par flux séparés

• La Collecte

La collecte en porte à porte des déchets verts et des encombrants est réalisée dans chaque quartier **tous les 15 jours**.

Les deux flux encombrants et déchets verts sont collectés séparément mais le même jour.

• Les déchets

Les déchets verts : tontes de gazon, branchages, feuilles, taille de haie, fruits abîmés....

Sont exclus : les grosses branches de plus de 15 cm de diamètre, les troncs d'arbres

Les encombrants : on distingue 3 catégories de déchets;

Dorénavant, seuls les déchets de la catégorie suivante sont collectés en porte à porte :

❶ Les objets volumineux de la maison tels les matelas ou meubles

Sont exclus les déchets de déconstruction de la maison tels les gravats, les lavabos, bidets, briques, carrelages....et les déchets des deux autres catégories

Pour les déchets constituant les deux autres catégories DEEE et déchets métalliques il existe des filières de valorisation. Aussi nous ne pouvons plus les collecter en mélange avec les autres encombrants (catégorie 1)

❷ Les équipements électriques et électroniques (DEEE): ordinateur, téléphone, téléphone portable, jeux vidéo, cafetière, four, réfrigérateur, congélateur ...

❸ Les déchets métalliques : vieille tôle, sommier, chauffe-eau, vieux outils, vélo sans pneu...

Sont exclus les VHU entiers ou en morceaux, les DEEE, bombonnes de gaz, les cuves à carburant..

Sont aussi exclus les déchets industriels et commerciaux

• Déchèteries

Les déchets verts et les encombrants (les 3 catégories) peuvent être amenés en déchèterie.

Sur le territoire de la CCNM sont prévues 8 déchèteries. Seules celles de Lestrade Robert à la Pointe Jean Claude de Fond Cannonville à Saint-Pierre sont pour l'heure en activité.

Sont prévues pour 2012, 2013 les déchetteries du Morne Rouge et du Poteau.

Sinon les déchets collectés en porte à porte peuvent être déposés proprement sur le bord de la voie publique la veille du jour de ramassage. Ils doivent être déposés par flux distincts; d'un côté les déchets verts, de l'autre les encombrants.

Les DEEE peuvent être aussi ramenés chez les revendeurs lors de l'achat de nouveaux appareils.

TONNAGES ANNEE 2010

Types de déchets		Tonnages CCNM année 2010	Estimatifs Morne Rouge année 2010	%
Déchets non valorisés	Encombrants en porte à porte	6 230,98	292,87	94,44%
	Ordures Ménagères Résiduelles	34 634,78	1 627,91	
	Total	40 865,76	1 920,78	
Déchets valorisés	Emballages Verre	418,90	19,69	5,56%
	Emballages en mélange (carton, plastique, métal)	336,98	15,84	
	Déchets verts en porte à porte	1 650,08	77,56	
	Total	2 405,96	113,09	
TOTAL		43 271,72	2 033,86	100,00%

Hormis les emballages ménagers, ne sont pas comptabilisés dans ce tableau les déchets collectés en apport volontaire